

# Association "M'AN JEANNE"

ACCUEIL - AIDE AUX DEVOIRS

Association loi 1901

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### 2 - ACCUEIL ET AIDE AUX DEVOIRS

L'accueil ainsi que l'aide aux devoirs fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir en fonction des jours établis au contrat lors de l'inscription.

L'accueil est effectué entre la fin de la classe et 18h30. Un temps de goûter et de pause avant les devoirs sera pris avant de commencer l'étude.

En cas de changement des jours de présence, l'animatrice devra être avertie la semaine précédente. Un enfant pourra être accueilli sur des jours supplémentaires prévus lors du contrat initial. Le responsable de l'étude devra être averti la semaine précédente (délai de rigueur pour prévoir les effectifs d'animateurs nécessaires).

### 2 – INSCRIPTION

L'inscription s'effectue pour l'année scolaire avec un forfait minimum d'une étude par semaine. *A noter que les inscriptions peuvent avoir lieu jusqu'à fin juin.* Les enfants seront accueillis dès que les parents auront procédé à leur inscription.

**Une attestation d'assurance extrascolaire est à fournir au moment de l'inscription.**

L'adhésion, d'un montant de 8€, sera à régler lors de la première facture.

Le règlement du mois est à effectuer 10 jours à compter de la réception de la facture. En cas d'impayé les enfants ne seront plus accueillis le mois suivant défaut.

En cas de maladie prolongée une réduction sera étudiée par le bureau de l'association.

En cas de comportement inadapté envers les autres enfants et/ou les adultes, la famille se verra adressée un avertissement. L'association pourra décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant récidiviste.

### 3 – TARIFS

Une évolution du forfait pourra être étudiée en cas de changement de situation au cours de l'année scolaire.

TARIFS M'AN JEANNE		Forfait 1 Soirée	Forfait 2 soirées	Forfait 3 soirées	Forfait 4 soirées
mois plein	1 enfant	15	25	35	45
	2 enfants	24	40	56	72
	3 enfants	29	48	67	86
Mois avec 1 Semaine de vacances	1 enfant	12,5	21	29,5	38
	2 enfants	20,5	34	48	61,5
	3 enfants	25	41	57	73,5
Mois avec 2 semaines de vacances	1 enfant	10,5	17,5	24,5	31,5
	2 enfants	17	28	39,5	50,5
	3 enfants	20,5	34	47	60,5
Total annuel du forfait	1 enfant	131	219	307	395
	2 enfants	212	352	495	635
	3 enfants	257	424	590	759

**Tarif jour supplémentaire jusqu'à 17h30 : 2€**

Une évolution du forfait pourra être étudiée en cas de changement de situation a

### 4 – DIVERS

Pour tout renseignement contactez :

Lucien CHARRIER – Président : 06.64.25.37.14 - Eliane MORIZOT – Secrétaire : 07 60 21 35 41

Christine GODINOT - Animatrice : 06.26.23.38.25